

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1872

16 août 2011

### SOMMAIRE

Alucoil Europe S.A. ....	89839	Lux Trade Development S.A. ....	89830
ARK S.A. ....	89847	Maga International S.à r.l. ....	89834
Association Européenne de la Sidérurgie .....	89812	Maga Participations S.A. ....	89834
Autospeed SC ....	89828	Maged ....	89835
Bougie Investment S.A. SPF ....	89821	Magilla Holding S.A. ....	89834
CFL Multimodal s.a. ....	89819	Mangusta Investment S.A. ....	89835
City Center Etoile S.à r.l. ....	89821	Marinopoulos Holding S.à.r.l. ....	89810
Cockatoo S.A. ....	89849	Matifin ....	89815
E23M (Energy Engineering 3rd Millenium) .....	89829	M. Bormann GmbH ....	89833
EUROFER, Association Européenne de l'Acier a.s.b.l. ....	89812	Melrose Holdings S.A. ....	89838
European Management Consultance SA .....	89850	Menn Disteldorf sàrl ....	89838
European Retail Income Venture II Feeder S.C.A. ....	89831	Merak S.A. ....	89842
European Sound Production S.A. ....	89843	Mibomax S.A. ....	89842
European Walls ....	89810	Momo International S.A. ....	89842
FinHestia S.à r.l. ....	89830	MSK Invest S.à r.l. ....	89847
Gap Investment S.A. ....	89815	Müller Reitsport G.m.b.H. ....	89846
Goldman Sachs Funds II ....	89846	NA Industrial S.à r.l. ....	89855
GRP Holding ....	89814	Next Generation Absolute Return ....	89848
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. ....	89847	Nordic Cecilia Four S.à r.l. ....	89849
kolabutti ....	89856	Nordic Cecilia Three S.à r.l. ....	89855
Larochettefels S.A. ....	89811	Piki S.à.r.l. ....	89812
Larochettefels S.A. ....	89813	Ralland S.C.I. ....	89825
Le Bois du Breuil S.A. ....	89810	Sheridan S.A. ....	89834
Lhjrwing Dench S.A., SPF ....	89824	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS ....	89837
Lor Security Sàrl ....	89814	Tie Rack Luxembourg S.A. ....	89825
Lux-Garantie ....	89830	Titris S.A. ....	89810
		Triton Luxembourg GP Oven S.C.A. ....	89856
		Tyco Electronics Group S.A. ....	89843
		Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	89850
		Winning Funds ....	89838
		Wonderful Properties S.A. ....	89848

**Marinopoulos Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086267/9.

(110096913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 44.452.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086250/10.

(110096979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Titris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.  
R.C.S. Luxembourg B 101.551.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 mai 2011*

*Résolution unique*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de M. Herman Moors, demeurant 2 rue de la Reine, L-2418 Luxembourg en qualité d'administrateur et décide de confirmer les mandats pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprise.

*Conseil d'administration:*

M. Herman Moors, employé privé, demeurant à Luxembourg  
M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg  
M. Giacomo Ferraro, employé privé, demeurant à Luxembourg  
Mme Nerina Cucchiaro, employée privée, demeurant à Luxembourg

*Réviseur d'Entreprise:*

Audit & Compliance S.à r.l, 65 rue des Romains, L-8041 Strassen.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

*Pour Titris S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011091579/23.

(110102063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**European Walls, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.144.

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence PETANGE, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "EUROPEAN WALLS" ayant actuellement son siège social à L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro B 143.144 ci-après (la «Société»), constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2008 par-devant Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 8 décembre 2008, n° 2921, page 140.180.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabien SIMON, demeurant à L-4947 Hautcharage, 5 rue du Dix Septembre.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie STEFANI, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 9 route de Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabien SIMON, demeurant à L-4947 Haut-charage, 5 rue du Dix Septembre.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions d'une valeur nominale chacune de 1.500,- EUR (mille cinq cents euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires ont renoncé expressément aux règles relatives à la convocation en présence d'actions au porteur conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du 32, rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf, au 170a, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat;

2. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 2. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 32, rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf, au 170a, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 2. de ses statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- euros).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidaires et tenues du prix des frais, honoraires et dépenses découlant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: SIMON, STEFANI, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2011. Relation: EAC/2011/7814. Reçu soixante-quinze euros EUR (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 16 juin 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011085733/53.

(110095222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Larochettefels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 de la société LAROCHETTEFELS S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011086248/13.

(110096698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**EUROFER, Association Européenne de l'Acier a.s.b.l., Association sans but lucratif,  
(anc. Association Européenne de la Sidérurgie).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg F 5.390.

Les décisions suivantes ont été prises lors de l'assemblée générale en date du 19 mai 2011:

- EUROFER, Association Européenne de l'Acier, a.s.b.l. est le nom de l'Association européenne de l'acier.
- Les objectifs d'EUROFER, Association Européenne de l'Acier, a.s.b.l. sont:

\* la représentation des intérêts communs de ses membres vis-à-vis de parties tierces, notamment les institutions de l'Union européenne et d'autres organisations internationales actives dans les domaines touchant à l'industrie de l'acier, et vis-à-vis de pays tiers;

\* la valorisation de l'acier en tant que produit et en tant qu'industrie.

Les membres d'EUROFER, Association Européenne de l'Acier, a.s.b.l. réaliseront ces objectifs à travers:

- l'échange d'informations sur toute question d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne l'évolution du marché, l'emploi et le développement global de l'industrie de l'acier, et cela dans le plein respect des règles de concurrence;
- la coopération dans les domaines de l'approvisionnement en énergie et en matières premières, du transport, de la protection de l'environnement, des questions financières et juridiques, de la promotion et de la recherche technique, et, d'une manière plus générale, au moyen de toutes les études et actions qui contribuent au développement harmonieux de l'industrie européenne de l'acier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011091612/27.

(110103807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Piki S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.765.

L'an deux mille onze, le huit juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1. Monsieur Dennis Kirps, sans emploi, né à Luxembourg, le 3 avril 1966, demeurant à L-6185 Gonderange, 2, rue Kriipsebaach, et,

2. Madame Nathalie Piccini, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1973, demeurant à L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen,

3. Monsieur Heiner Müller, retraité, né à Cologne (Allemagne), le 7 juillet 1941, demeurant à L-6116 Junglinster, 16, rue Galgenberg.

Les comparants sub 1) et 2) (les «Associés») sont les seuls associés de PIKI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6917 Roodt-sur-Syre, Lotissement «Am Grund», inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 116.765, constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1481 du 2 août 2006 (ci-après la «Société»).

Les comparants sub 1) et 2) représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

*Première résolution:*

Les Associés décident de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de crèches ou de foyers de jour pour enfants.»

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-6917 Roodt-sur-Syre, Lotissement «Am Grund» vers L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen.

*Troisième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Betzdorf.»

*Quatrième résolution:*

Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Cinquième résolution:*

Les Associés décident de modifier les pouvoirs d'engagement des gérants et d'ajouter un deuxième alinéa de la teneur qui suit à l'article 9 des statuts de la Société:

«La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou par les gérants.»

*Sixième résolution:*

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Dennis Kirps, prénommé, de son poste de gérant de la Société et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Suite à la démission de Monsieur Dennis Kirps, la Société est désormais gérée par sa gérante unique Madame Nathalie Piccini, prénommée.

*Septième résolution:*

Monsieur Dennis Kirps, prénommé, ici présent, cède les soixante-deux (62) parts sociales qu'il possède dans la Société à Monsieur Heiner Muller, prénommé, ici présent, qui accepte, au prix de leur valeur nominale, soit six mille deux cents euros (EUR 6.200,-), dont le paiement a été effectué avant la passation du présent acte et hors la présence du notaire soussigné.

Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par sa gérante unique, Madame Nathalie Piccini, prénommée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRPS, N. PICCINI, H. MÜLLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011 /26661. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011085752/65.

(110095252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Larochettefels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.965.

Le bilan au 31 décembre 2005 de la société LAROCHETTEFELS S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011086249/13.

(110096699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**GRP Holding, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lor Security Sarl).**

Enseigne commerciale: GRP Services.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.421.

L'an deux mille onze,  
le vingt-six mai.

Par-devant, Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «LOR SECURITY, S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 177, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.421, constituée suivant acte notarié en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 307 du 3 mai 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial, le 11 février 2010, sous le numéro 300 et page 14357.

L'assemblée est composée de tous ses associés, à savoir:

1.- La société à responsabilité limitée «LORMAN», avec siège social au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 89.423),

ici représentée par Monsieur Grégory RENAULD, directeur de société, demeurant professionnellement au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- La société à responsabilité limitée «LUGOR S.à r.l.», avec siège social au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 102.873),

ici représentée par Monsieur Grégory RENAULD, préqualifié,

agissant en sa qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuelle;

3.- La société anonyme «LUDI S.A.», avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 147.065),

ici représentée par Monsieur Grégory RENAULD, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

4.- Madame Ludivine MANTZ, responsable de comptabilité, demeurant professionnellement au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,

ici représentée par Monsieur Grégory RENAULD, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article DEUX (2) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 2.** «La société a pour objet:

- toutes prestations de services ayant pour objet l'accueil et l'hôtesse pour le compte d'autrui, ainsi que toutes activités annexes ou connexes pouvant se rapporter audit objet;

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre activité spécifiée ci-dessus;

- la création, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques;

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «GRP Holding» et décide d'adopter par la Société l'enseigne commerciale «GRP Services».

Les associés décident en outre, que vis-à-vis de tiers, la société aura dorénavant la faculté d'employer à sa guise, soit la dénomination normale soit l'enseigne commerciale simple.

En conséquence, l'article TROIS (3) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 3.** «La société prend la dénomination de «GRP Holding» faisant le commerce sous l'enseigne de «GRP Services».»

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. RENAULD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7263. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011085503/66.

(110095722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

### **Gap Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.966.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2011.*

#### *Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte les démissions de Monsieur David KEOGH, Madame Roisin DONOVAN et Monsieur Tom DONOVAN de leurs postes d'administrateur.

2. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur et d'administrateur délégué

a. Monsieur Bernard OUAZAN demeurant professionnellement BC4 office 208 a RAK FREE TRADE ZONE, Ras Al Khaimah

b. Madame Lise VOISARD demeurant professionnellement BC4 office 208 a RAK FREE TRADE ZONE, Ras Al Khaimah

3. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur

a. Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribués arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087290/20.

(110098490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

### **Matifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.244.

#### **STATUTS**

L'an deux mille onze, le trente et un mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée de droit chypriote "FINDAMA Limited", établie et ayant son siège social à 1010 Nicosie, Kostaki Panteledi, 1, Kolokasides Building, 3<sup>rd</sup> floor, Chypre,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procurations sous seing privé lui délivrée en date du 19 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisé avec elle.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "MATIFIN".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

## Titre II. Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, étant de catégorie A ou B.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des administrateurs, dont au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à la majorité simple des membres présents ou représentés, dont au moins un administrateur A et un administrateur B.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous



les autres administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées par tous les administrateurs personnellement (Résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou email. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration composé d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une (31) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FINDAMA Limited", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Ariane SLINGER, administrateur de sociétés, née à Menton (France), le 26 juillet 1963, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, 1, Place de Saint Gervais, 1, (Suisse), en tant qu'Administrateur A;

b) Monsieur Javier OTERO, administrateur de sociétés, né à Lausanne (Suisse), le 26 octobre 1973, résident professionnellement CH-1211 Genève, 1, Place Saint-Gervais, (Suisse), en tant qu'Administrateur A;

c) Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermaël Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'Administrateur B;

d) Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'Administrateur B.

3. Est appelée aux fonctions du commissaire aux comptes:

La société anonyme "DATA GRAPHIC SA", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42166.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2011 LAC/2011/25418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078760/209.

(110087429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

### **CFL Multimodal s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II», Container Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 88.577.

L'an deux mille onze, le huit juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois CFL Multimodal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.577 et dont le siège social est situé à L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone industrielle "Schéleck II", constituée originellement sous la dénomination de HPLC "High Performance Logistics & Consulting sa", suivant acte notarié en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1452 du 8 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7241 du 15 septembre 2008 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Gavage, conseiller juridique, avec adresse professionnelle à L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Myriam Stancher, conseillère juridique, avec adresse professionnelle à L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour*

1. l'augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.800.000 (cinq millions huit cent mille euros) à EUR 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune;

2. la modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui est désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de EUR 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille euros) représenté par 2.580.000 (deux millions cinq cent quatre-vingt mille) actions avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action."

Les faits exposés ci-dessus ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les points figurant à l'ordre du jour à l'assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.800.000 (cinq millions huit cent mille euros) à EUR 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

#### *Souscription et libération*

La société anonyme RAIL REASSURANCE, ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.665,

ici représentée par Madame Myriam Stancher, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 juin 2011, qui restera attachée au présent acte,

déclarant renoncer pour cette augmentation de capital à son droit de souscription préférentiel que lui reconnaissent l'article 32-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et l'article 5, alinéa 4 des statuts de la Société, les 2.000.000 (deux millions) d'actions nouvelles sont toutes souscrites par l'autre actionnaire de la Société, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.025,

ici représentée par Monsieur Nicolas Gavage, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 juin 2011, qui restera attachée au présent acte.

Ces nouvelles actions sont toutes libérées par un apport en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que le montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société ce qui a été justifié au notaire soussigné par la production d'une attestation bancaire.

#### **Deuxième résolution**

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de EUR 25.800.000 (vingt-cinq millions huit cent mille euros) représenté par 2.580.000 (deux millions cinq cent quatre-vingt mille) actions avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui seront mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à six mille euros (EUR 6.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GAVAGE, F. STOLZ-PAGE, M. STANCHER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26663. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011085727/90.

(110094730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**City Center Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 34A, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 47.403.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession des 364 parts sociales du 30 décembre 2010, le capital se compose comme suit:

BANTEER DEVELOPMENT S.A.,

Seychelles Register IBC no: 083401

with registered offices in 13, Francis Rachel Street

Mahe - SEYCHELLES . . . . . 364 parts

DELLI CARPINI Giovanni . . . . . 36 parts

Total: . . . . . 400 parts

Luxembourg, le 22 juin 2011.

BANTEER DEVELOPMENT S.A.

Associé

Référence de publication: 2011086590/18.

(110097444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

**Bougie Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.264.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2011.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000.-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

##### Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

##### Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

##### Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

##### Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7248. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Pour \* aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079214/175.

(110088270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

---

### Lhjrwing Dench S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.124.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086253/10.

(110096977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---



**Tie Rack Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 54.838.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 mars 2011 au siège social*

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés:

\* Monsieur Martin MORGAN. Expert Comptable, demeurant à Brentford, Middlesex TW8 0EX, Royaume-Uni, administrateur;

\* Monsieur Simon Onslow, Administrateur de sociétés, demeurant au 40 Cobham Road. Kingston. Surrey KT1 3AF. Royaume-Uni, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires devant délibérer sur les comptes au 31 janvier 2011.

- Acceptation de la démission de Monsieur Matteo Marchetta avec effet au 28 février 2011.

- Est nommé comme administrateur en remplacement:

\* Madame Angela Bogani, Comptable, demeurant Flat 4, 84 North Road, Brentford, Middlesex, TW8 0GJ, Royaume-Uni, administrateur.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires devant délibérer sur les comptes au 31 janvier 2011.

- Le mandat du commissaire aux comptes, la société Benoy Kartheiser Management Sàrl, n'est pas renouvelé.

- Est nommé comme commissaire aux comptes en remplacement, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires devant délibérer sur les comptes au 31 janvier 2011:

\* Deloitte LLP, dont le siège social est établi à 2 New Street Square. Londres EC4A 3BZ, Royaume-Uni, immatriculé auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC303675, commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

TIE RACK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011092078/31.

(110103340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Ralland S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 198, rue de Hamm.  
R.C.S. Luxembourg E 4.507.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le trente mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Rafaël AGUILERA, employé privé, né à Vilvoorde (Belgique), le 19 mars 1975, demeurant à L-1713 Luxembourg, 198, rue de Hamm;

2° Madame Leen LEUNENS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant à L-1713 Luxembourg, 198, rue de Hamm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "RALLAND S.C.I."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location

partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société pourra, dans le cadre de son activité, grever ses immeubles d'hypothèques ou se porter caution réelle en faveur de tiers.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sont incessibles à des tiers, ni par vente, ni par donation, sauf l'accord de tous les associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

## **Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

**Art. 13.** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

**Art. 14.** Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois-quarts (3/4).

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois-quarts (3/4).

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois-quarts (3/4) des voix présentes.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Les cent parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Rafaël AGUILERA, prénommé cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
2.- Madame Leen LEUNENS, prénommée cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-1713 Luxembourg, 198, rue de Hamm.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Rafaël AGUILERA, prénommé;
  - Madame Leen LEUNENS, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rafaël Aguilera, Leen Leunens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mai 2011. LAC / 2011 / 25285. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011083333/122.

(110092681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

## **Autospeed SC, Société Civile.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.511.

### — STATUTS

1. Monsieur Damien BAETSLE, né le 16 janvier 1984 à Mont-Saint-Martin (F), demeurant au 50, Grand-Rue, F-54730 Saint PANCRE (F);

2. Madame Marlène NICOLAS épouse BAETSLE, né le 15 Mai 1952 à Freyming Merlebach (F), demeurant 50, Grand-Rue, F-54730 Saint PANCRE (F).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 21 juin 2011:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition de véhicules motorisés à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La dénomination est AUTOSPEED SC.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,- EUR, répartis en 10 parts de 10,- EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 9 parts à Monsieur Damien BAETSLE et 1 part à Madame Marlène NICOLAS épouse BAETSLE, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50 % des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 16 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions

sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Damien BAETSLE, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2011086053/70.

(110096602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

### **E23M (Energy Engineering 3rd Millenium), Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.443.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011*

#### *Première résolution*

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de Monsieur François SOULEAU de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Romain KETTEL, expert comptable, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg, de Monsieur Sylvain BLUM, consultant, né le 17 février 1955 à Reims, demeurant 34, rue des 16<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> Dragons à F-51100 Reims, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Philippe BROCHELLAZ, administrateur de sociétés, né le 8 septembre 1953 à Fully VS (Suisse), demeurant 65, avenue du Grand St Bernard à CH-1920 Martigny, aux fonctions d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Sylvain BLUM, consultant, né le 17 février 1955 à Reims, demeurant 34, rue des 16<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> Dragons à F-51100 Reims, aux fonctions d'administrateur délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination de Monsieur Sylvain BLUM, consultant, né le 17 février 1955 à Reims, demeurant 34, rue des 16<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> Dragons à F-51100 Reims, comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMMIS-SAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.410, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme  
FIDCOSERV S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011088254/38.

(110099154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**LTD, Lux Trade Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.437.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Référence de publication: 2011086258/10.

(110096918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

---

Les comptes annuels suivant l'acte n° 60785 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 22 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé: A. Charles, P. Schu, F. Zimmer-Schweitzer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58965. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2011086259/13.

(110097163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**FinHestia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.039.

---

**EXTRAIT**

**1. Associés**

Suite au changement de forme juridique et au transfert de siège social de Beech Tree S.à r.l., un associé de la Société, les données relatives à cet associé doivent se lire comme suit:

Beech Tree S.A.

Société Anonyme

11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 85327

**2. Gérants**

En date du 5 avril 2011, les associés ont pris acte de la démission de Dr. Klaus-Peter Schwabe (gérant B), M. Henri Beaufour (gérant A) et Mme. Anne Beaufour (gérant A).

Sur décision des associés du 5 avril 2011:

- Le mandat de Beech Tree S.A. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012,

- Finvestan S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 3, Rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 222, a été nommée gérant B jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Gérant A: Beech Tree S.A.

- Gérant B: Finvestan S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011093164/31.

(110104153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.907.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May,  
before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Mrs. Samira M'HAB, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., a Société en Commandite par Actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 224 of 28 January 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.907 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 1 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 317 on 12 February 2010 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of European Retail Income Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.318, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 18 February 2011, an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at one hundred and thirty four thousand three hundred and twenty six euro (EUR 134,326.-), represented by one (1) class A share and one hundred thirty four thousand three hundred twenty five (134,325) class B shares each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at twenty-three million and one euro (EUR 23,000,001.-) to be used in order to issue new shares or to increase the nominal value of the shares and pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 18 February 2011, and in accordance with the authority granted to them pursuant to article 6 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 10 May 2011, an increase of the Company's issued share capital by an amount of six thousand seven hundred thirty one euro (6,731.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one hundred forty one thousand fifty seven euro (EUR 141,057.-) by the issuance of six thousand seven hundred thirty one (6,731) new Class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class B shares.

IV. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 18 February 2011, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 10 May 2011, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class A and Class B shareholders,

the subscription of the six thousand seven hundred thirty one (6,731) new Class B shares, as follows:

OP Life Assurance Company Limited, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 4,390 Class B Shares;

OP Bank Group Pension Fund, a pension fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 1170 Class B Shares;

OP Bank Group Pension Foundation, a foundation governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 732 Class B Shares;

OP Bank Group Mutual Insurance Company, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 439 Class B Shares;

V. All these new Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contribution in cash to the Company on 12 April 2011, so that the total amount of six thousand seven hundred thirty one euro (6,731.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase has been on 12 April 2011 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

“ 5.1. The subscribed capital is fixed at EUR 141,057.- (one hundred forty one thousand fifty seven euro) represented by 1 (one) share of Unlimited Shareholder (“actions de commandité”, herein defined as “Class A Share”) and 141,056 (one hundred forty one thousand fifty six) shares of Limited Shareholder (“actions de commanditaire”, herein defined as “Class B Shares”; together, with the Class A Shares, herein as the “Shares”), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the “Shareholders”.”

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Samira M'HAB, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., une Société en Commandite par Actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg, constituée le 6 décembre 2007 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 28 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-134.907 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 1 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 12 février 2010 (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de European Retail Venture II S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-134.318 en qualité d'associé commandité gérant de la Société (l' «Associé Commandité») le 18 février 2011, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de cent trente quatre mille trois cent vingt six euros (EUR 134.326,-) divisé en une (1) action de Catégorie A et cent trente quatre mille trois cent vingt cinq (134.325) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à vingt-trois millions et un euros (EUR 23.000.001,-) pouvant être utilisé pour émettre de nouvelles actions ou pour augmenter la valeur nominale des actions et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 18 février 2011 et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 10 mai 2011, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de six mille sept cent trente et un euros (EUR 6.731,-) en vue de porter le capital social souscrit à cent quarante et un mille cinquante sept euros (EUR 141.057,-) par la création et l'émission de six mille sept cent trente et un (6.731) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.



IV. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 18 février 2011, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 10 mai 2011, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B, la souscription des six mille sept cent trente et un euros (6.731) nouvelles actions de Catégorie B comme suit:

OP Life Assurance Company Limited, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 4.390 Actions de Catégorie B;

OP Bank Group Pension Fund, un fonds de pension de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 1170 Actions de Catégorie B;

OP Bank Group Pension Foundation, une fondation de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 732 Actions de Catégorie B;

OP Bank Group Mutual Insurance Company, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 439 Actions de Catégorie B.

V. Toutes les nouvelles actions de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement le 12 avril 2011 de sorte que la somme de six mille sept cent trente et un euros (EUR 6.731,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social se trouvait le 12 avril 2011 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 141.057,- (cent quarante et un mille cinquante sept euros) représenté par 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après «Action de Classe A») et par 141.056 (cent quarante et un mille cinquante six) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «Actions de Classe B»), ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les «Actionnaires».

#### *Frais*

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. M'HAB, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22278. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011083802/152.

(110094075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

#### **M. Bormann GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.500,00.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.113.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086262/10.

(110097027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Maga International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.906.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086265/12.

(110096856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Maga Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.914.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086266/12.

(110096855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Sheridan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.659.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 juin 2011*

1. M. Jean PFEIFFENSCHNEIDER a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. M. Michel KOHN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Carlo FRIOB a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. M. Jean REUTER a été reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHERIDAN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011087439/20.

(110098431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Magilla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.205.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2011086269/13.

(110096399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Mangusta Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 130.791.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011086270/10.

(110096995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Maged, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.342.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Stéphane ANDRES, né à Sarreguemines (F), le 15 mars 1976, demeurant à F-57520 Grosbliederstroff, 7, rue de l'Eglise.

Ici représenté par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983. La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Wiltz, le 18 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MAGED» Sarl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la commercialisation de produits non réglementés ainsi que de faire l'intermédiaire commercial ou l'exploitation d'une agence commerciale indépendante.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle peut réaliser son objet tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger et de toutes les manières et suivant les modalités qui lui apparaîtront les mieux appropriées.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs et leur rémunérations.

**Art. 8.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

L'assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à quinze (15) heures. Si ce jour est férié, elle se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Le comparant prénommé a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Stéphane ANDRES, prénommé, cent parts . . . . .	100
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100.- EUR.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9515 Wiltz, 84, Rue Grande Duchesse Charlotte
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Stéphane ANDRES, né à Sarreguemines (F), le 15 mars 1976, demeurant à F-57520 Grosbliederstroff, 7, rue de l'Eglise.

Le mandat de gérant de Monsieur Stéphane ANDRES est exercé à titre gratuit pour le première année. L'assemblée générale de 2012 fixera la rémunération du gérant. Le gérant a la possibilité de s'attribuer une rémunération avant l'assemblée générale de l'an 2012.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 26 mai 2011 - WIL/2011/408 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 mai 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011081776/110.

(110089685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.132.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2011*

**Nominations**

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2012:

- M. Paul LEESCH, président
- M. Germain CLEENEWERK, administrateur
- Mme Danièle LEESCH, administrateur
- Mme Doris LEESCH, administrateur
- M. Joseph LEESCH, administrateur
- M. Max LEESCH, administrateur
- M. Laurent SCHONCKERT, administrateur
- Mme Françoise THOMA, administrateur
- M. Claude ZIMMER, administrateur

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2010 le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises BDO AUDIT S.A. pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2012.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011093210/31.

(110104150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Melrose Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 61.504.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011086274/9.  
(110096532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Menn Disteldorf sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, Z.C. Hohkaul, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 86.080.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086275/10.

(110097162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 78.249.

*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2011 à Luxembourg*

*Conseil d'Administration.*

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010
- Démission de Monsieur David Eckert en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Ratification de la cooptation avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 de Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Ratification de la cooptation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Réviseur d'Entreprises*

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

ING Investment Management Luxembourg SA

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011093259/35.

(110103893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Alucoil Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 159.197.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Alucoil Europe S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, constituted by a deed of Maître Roger Arrensdorff, residing in Mondorf-les-Bains, on February 16, 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting was opened by Mr. Massimo Gilotti, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

being in the chair,

who appointed as secretary Mr. Fabrice Lallemand, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

The meeting elected as scrutineer Mrs. Marta Cotas, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- To amend articles 8.1 and 8.3 of the Articles of the Association.
- To amend the first paragraph of article 10.1 of the Articles of the Association.
- To amend article 13 of the Articles of the Association.
- To amend article 16.1 of the Articles of the Association.
- To reclassify the current director, Mr. Clemente GONZÁLEZ SOLER into A Director.
- To appoint two new B Directors.
- To appoint the Chairman of the Board of Directors.
- To transfer the registered office to L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend article 8.1 and 8.3 of the Articles of the Association as follows:

“ **8.1.** The shareholders or the sole shareholders assume(s) all the powers conferred by the Law to the general meeting of the shareholders. The decisions of the shareholders or of the sole shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.”

“ **8.3.** The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance of the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place of the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year at 3:30 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.”

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 10.1 of the Articles of the Association as follows:

“ **10.1.** The company may be managed by a board of directors composed by at least three members, designated respectively as A director or B director, or, in case the Company has a sole shareholder, by a sole director. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.”

*Third resolution*

The general meeting decides to amend article 13 of the Articles of the Association as follows:

“When the company has a sole director, the decisions of the sole director are drawn in writing.”

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend article 16.1 of the Articles of the Association as follows:

“ **16.1.** The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of one A director and one B director or by the single signature of its sole director or by the single signature of any person to whom such signatory has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles by the board of directors or by the sole director.”

*Fifth resolution*

The general meeting decides to reclassify the current director, Mr. Clemente GONZÁLEZ SOLER into A Director.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to appoint two new B Directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

- Mr. Frédéric MONCEAU, chartered accountant, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr. Massimo GILOTTI, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Seventh resolution*

The general meeting decides to appoint Mr. Clemente GONZÁLEZ SOLER as the Chairman of the Board of Directors.

*Eighth resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office to L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Alucoil Europe S.A.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 16 février 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice Lallemand, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

- Modifier les articles 8.1 et 8.3 des statuts.
- Modifier le premier alinéa de l'article 10.1 des statuts.
- Modifier l'article 13 des statuts.
- Modifier l'article 16.1 des statuts.
- Reclassifier l'administrateur actuel, Monsieur Clemente GONZÁLEZ SOLER en Administrateur A.
- Nommer deux nouveaux Administrateurs B.
- Nommer le Président du Conseil d'Administration.
- Transférer le siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.



- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 et 8.3 des statuts comme suit:

« **8.1.** Les actionnaires ou l'actionnaire unique assume(nt) tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.»

« **8.3.** L'assemblée générale annuelle de(s) actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année à 15.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10.1 des statuts comme suit:

« **10.1.** La Société peut être administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, désignés respectivement comme Administrateur A ou Administrateur B, ou dans le cas où la Société a un seul actionnaire, par un administrateur unique. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour mandat de six ans maximum et seront rééligibles.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

«Quand la société a un administrateur unique, les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 16.1 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature individuelle de son administrateur unique ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des statuts par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de reclassifier l'administrateur actuel, Monsieur Clemente GONZÁLEZ SOLER en Administrateur A.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux Administrateurs B, leur mandat expirant à l'assemblée générale de l'année 2016:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Clemente GONZÁLEZ SOLER comme Président du Conseil d'Administration.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.400.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. GILOTTI, F. LALLEMAND, M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: LAC/2011/25563. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011082954/171.

(110092659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Merak S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.091.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086276/10.

(110096978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Mibomax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1529 Luxembourg, 25, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 82.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman

L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011086278/12.

(110096452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Momo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MOMO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011086281/11.

(110096559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**European Sound Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 140.781.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2011, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2011, LAC/2011/28227, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "EUROPEAN SOUND PRODUCTION S.A." (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B140.781 ayant son siège social à L-1510 Luxembourg au 38, Avenue de la Faïencerie, constituée par acte de Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2093 du 28 août 2008;

la société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 2 mars 2011;

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans (5) à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087267/21.

(110098388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

—  
**Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.549.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123549 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 20 December 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N°390 of 16 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 18 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N°1519 of 23 July 2010.

The Meeting is chaired by Ms Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Ms Doris Chan, paralegal, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Ms Isabelle Moy, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the Sole Shareholder states that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 10,000,000 ordinary shares divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars), are duly

represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that after due deliberation the Meeting unanimously made the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (a) the accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of October rather than on the 25<sup>th</sup> of September, and
- (b) the accounting year of the Company shall close on the 30<sup>th</sup> of September of the next year rather than on the 24<sup>th</sup> September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 25<sup>th</sup> of September 2010 shall close on the 30<sup>th</sup> of September 2011 rather than on the 24<sup>th</sup> of September 2011.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting Year.** The Company's accounting year shall begin on 1 October of each year and shall terminate on 30 September of the following year."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le dix-neuf mai,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123549 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 390 en date du 16 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1519 en date du 23 juillet 2010.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Doris Chan, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mademoiselle Isabelle Moy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'Actionnaire Unique déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000.000 actions ordinaires, divisées en 100.000 (cent mille) actions de classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq centimes des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de USD 500.000 (cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 1 octobre, au lieu du 25 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 30 septembre de l'année suivante, au lieu du 24 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 25 septembre 2010 se termine le 30 septembre 2011 au lieu du 24 septembre 2011.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ELVINGER, D. CHAN, I. MOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23512. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078039/166.

(110086817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Müller Reitsport G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 139.302.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086283/12.

(110096848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.806.

—  
*Extrait rectificatif pour le dépôt L110053937 du 6 avril 2011*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, une erreur orthographique s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 6 avril 2011 sous la référence L110053937. Le prénom de l'administrateur de la Société, Monsieur HEANEY doit se lire comme suit: Monsieur Mark HEANEY.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Goldman Sachs Funds II

Signatures

Référence de publication: 2011086656/18.

(110097583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 11 mai 2011*

**Composition du Conseil de Gérance**

Le Conseil de gérance a noté la démission de Monsieur James B. BRODERICK en date du 19 avril 2011 en tant que Gérant de la société.

**Composition des Dirigeants**

Le Conseil a noté la démission de Monsieur Andrew S TAYLOR en tant que Dirigeant (délégué à la gestion journalière) de la société avec date effective au 11 mai 2011.

Le Conseil a par ailleurs décidé de nommer Monsieur Philippe RINGARD, domicilié professionnellement 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Dirigeant (délégué à la gestion journalière) de la société avec date effective au 11 mai 2011.

*Extrait rectificatif*

*Remplaçant l'extrait des Résolutions prises par l'Associé unique en date du 12 mai 2011*

*Tel que déposé au Registre de Commerce de Luxembourg le 28 juin 2011 sous la référence L110099019*

**Composition du Conseil de Gérance**

L'Associé unique a décidé de reconduire les mandats des gérants suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

- M. Jonathan P. GRIFFIN, gérant
- M. Graham A. GOODHEW, gérant
- M. Jean-Jacques LAVA, gérant
- M. Daniel WATKINS, gérant
- M. Roland VOGEL, gérant.

L'Associé unique a par ailleurs décidé de nommer Madame Beate GROSS, domiciliée professionnellement 20 Finsbury Street, Londres, EC2Y 9AQ, Royaume Uni, en tant que Gérante de la société à compter du 11 mai 2011 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Extraits Certifiés conformes

*Pour le Conseil de Gérance*

Marie ROUVIERE

*Acting Secretary*

Référence de publication: 2011090959/37.

(110103047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**MSK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.637.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086284/10.

(110096669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**ARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.716.

—  
*Extrait du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juin 2011*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

*Administrateurs:*

- Monsieur Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
- Monsieur Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Cédric Finazzi, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Pierluigi Guidi, demeurant Via Pomba, 29, I-10123 Turin (Italie).
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2011087209/24.

(110098823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Next Generation Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 154.675.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management Luxembourg SA  
Signatures

Référence de publication: 2011086285/11.

(110097252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Wonderful Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 142.526.

---

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "WONDERFUL PROPERTIES S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 142.526, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2711 du 6 novembre 2008,

avec un capital souscrit de fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michela KLEMKE, employée, ayant son adresse professionnelle à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



*Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Pierre SCHILL, administrateur de sociétés, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950, EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Michela KLEMKE, Roberto MANCIOCCHI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 juin 2011. Relation GRE/2011/2157. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085698/57.

(110095482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 317.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

Les comptes annuels pour la période du 17 mars 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086286/12.

(110096886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Cockatoo S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.079.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf, Robert Quinn et de Ganash Lokanathen en tant que administrateurs de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que administrateurs de la Société. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires approu-

vant les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014 ou a une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Lars Erik Frankfelt, avec adresse professionnelle au 29 Esplanade, 1<sup>st</sup> floor St Helier, JE2 3QA, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Le conseil de d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt,

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, et

- Andras Kulifai,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cockatoo S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011091544/28.

(110101864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**E.M.C. SA, European Management Consultance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.350.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en madère commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

EUROPEAN MANAGEMENT CONSULTANCE SA en abrégé E.M.C. SA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011087676/20.

(110097596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.079.485.228,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

—  
In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco Electronics Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122078 and having a share capital of USD 1,079,485,228.50 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 61 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 July 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 2190 of 15 October 2010.

Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123549, being the holder of 10,111,031,331 class A ordinary shares and 647,193,949 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands Holding B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17211691, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 510,959,616 class B ordinary shares;

Raychem Limited, a company incorporated and existing under English law, registered under the number 00674709, and with registered office at Faraday Road, Dorcan, Swindon, SN3 5HH, United Kingdom, being the holder of 209,472,058 class B ordinary shares;

Raychem Industries N.V., a company incorporated and existing under Belgian law, registered under the number 0426.827.417, and with registered office at Diestsesteenweg 692, 3010 Kessel-Lo, Belgium, being the holder of 48,516,812 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Australia) Coöperatief U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17261713, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 3,334,554 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Canada) Coöperatief U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230238, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 27,798,735 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230260, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 30,856,339 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Canada ULC, a company existing under the laws of Nova Scotia, Canada, registered under the number 3040879, and with registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, being the holder of 15,230,731 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Finland) Coöperatief U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 50492659, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 3,937,909 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230258, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 25,667,686 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Korea) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241001, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 93,506,197 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230252, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 160,966,856 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Belgium) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241815, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 963,236,577 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Switzerland) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241816, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 196,085,864 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Singapore) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241818, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 223,266,335 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Korea) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17241031, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 5,479,263 class B ordinary shares;

Raychem (HK) Limited, a company incorporated and existing under Hong Kong law, registered under the number 45355, and with registered office at Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, being the holder of 14,845,923 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Ireland) Coöperatief U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17230094, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 107,161,685 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Austria) Coöperatief U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 50491202, and with registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 19,182,097 class B ordinary shares;

Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar China) Coöperatief U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17262011, and with registered office at Rietveldweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 26,906,973 class B ordinary shares; and

Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar India) Coöperatief U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered under the number 17248326 and with registered office at Rietveldweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, the Netherlands, being the holder of 36,737,617 class B ordinary shares;

(together the Shareholders),

all hereby represented by Ms Isabelle Moy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies from the Shareholders after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 1,079,485,228.50 (one billion seventy-nine million four hundred eighty-five thousand two hundred twenty-eight United States Dollars and fifty United States Cents), represented by 13,481,375,107 (thirteen billion four hundred eighty-one million three hundred seventy-five thousand one hundred seven) shares, divided into 10,111,031,331 (ten billion one hundred eleven million thirty-one thousand three hundred thirty-one) class A ordinary shares without nominal value and 3,370,343,776 (three billion three hundred seventy million three hundred forty-three thousand seven hundred seventy-six) class B ordinary shares without nominal value.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Amendment to the dates of the accounting year of the Company;

(3) Amendment to article 18 of the Articles to reflect the amendment under item (2) above; and

(4) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Shareholders passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(a) the accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of October rather than on the 25<sup>th</sup> of September, and

(b) the accounting year of the Company shall close on the 30<sup>th</sup> of September of the next year rather than on the 24<sup>th</sup> of September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 25<sup>th</sup> of September 2010 shall close on the 30<sup>th</sup> of September 2011 rather than on the 24<sup>th</sup> of September 2011.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 18 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 18. Accounting year.** The Company's accounting year begins on 1<sup>st</sup> October and ends on 30<sup>th</sup> September of the following year."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1.200

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Tyco Electronics Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122078 et ayant un capital social de USD 1,079,485,228.50 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, de résidence alors à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 61 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 14 juillet 2010 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – numéro 2190 du 15 octobre 2010.

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123549, détenteur de 10.111.031.331 parts sociales ordinaires de classe A et 647.193.949 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands Holding B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17211691, et ayant son siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 510.959.616 parts sociales ordinaires de classe B;

Raychem Limited, une société de droit du Royaume-Uni ayant son siège social au Faraday Road, Dorcan, Swindon, SN3 5HH, Royaume-Uni, et étant immatriculée au Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 00674709, détenteur de 209.472.058 parts sociales ordinaires de classe B;

Raychem Industries N.V., une société de droit Belge ayant son siège social au Diestsesteenweg 692, 3010 Kessel-Lo, Belgique, et étant immatriculée registre du Crossroads Bank for Enterprise sous le numéro d'immatriculation 0426.827.417, détenteur de 48.516.812 parts sociales de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Australia) Coöperatief U.A., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17261713, et ayant son siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 3.334.554 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Canada) Coöperatief U.A., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230238, et ayant son siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 27.798.735 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230260, et ayant son siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 30.856.339 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Canada ULC, une société de droit de Nova Scotia, Canada étant immatriculée sous le numéro 3040879, et ayant son siège social au Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2 Canada, détenteur de 15.230.731 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Finland) Coöperatief U.A., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 50492658, et ayant son siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 3.937.909 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230258, et ayant son siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 25.667.686 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (AMP Korea) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241001, et ayant son siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 93.506.197 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230252, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 160.966.856 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Belgium) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241815, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 963.236.577 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Switzerland) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241816, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 196.085.864 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Singapore) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241818, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 223.266.335 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Korea) B.V., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17241031, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 5.479.263 parts sociales ordinaires de classe B;

Raychem (HK) Limited, une société de droit de Hong Kong étant immatriculée sous le numéro 45355, et ayant son siège social au Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, détenteur de 14.845.923 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Ireland) Coöperatief U.A., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17230094, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 107.161.685 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Austria) Coöperatief U.A., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 50491202, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 19.182.097 parts sociales ordinaires de classe B;

Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar China) Coöperatief U.A., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17262011, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 26.906.973 parts sociales ordinaires de classe B; et

Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar India) Coöperatief U.A., une société de droit néerlandais étant immatriculée sous le numéro 17248326, et ayant son siège social au Rietveldeweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, détenteur de 36.737.617 parts sociales ordinaires de classe B;

(ensemble les Associés),

tous représentés par Mademoiselle Isabelle Moy, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 1,079,485,228.50 (un milliard soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt cinq mille deux cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis), représenté par 13,481,375,107 (treize milliards quatre cent quatre-vingt-et-un millions trois cent soixante-quinze mille cent sept) parts sociales divisées en 10,111,031,331 (dix milliards cent onze millions trente-et-un mille trois cent trente-et-une) parts sociales ordinaires de classe A sans valeur nominale et 3,370,343,776 (trois milliards trois cent soixante-dix millions trois cent quarante-trois mille sept cent soixante-seize) parts sociales ordinaires de classe B sans valeur nominale;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification des dates de l'année sociale de la Société;

(3) Modification de l'article 18 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et

(4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre, au lieu du 25 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 30 septembre de l'année suivante, au lieu du 24 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 25 septembre 2010 se termine le 30 septembre 2011 au lieu du 25 septembre 2011.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de cet acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. MOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23510. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078025/277.

(110086813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 336.661,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086287/11.

(110096887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 312.678,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.314.

---

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NA Industrial S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011086288/13.

(110097270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Triton Luxembourg GP Oven S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 374.713,88.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.073.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Mme Esther Raudsus and Mr Ganash Lokanathen en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société et ce pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Mr Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 20 Schillerstrasse, 60313 Frankfurt/Main, Allemagne; et
- Mr Michiel Kramer, avec adresse professionnelle au 29 Esplanade, 1<sup>er</sup> étage, St Helier, JE2 3QA, Jersey;

Le Conseil de Surveillance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Heiko Dimmerling,
- Michiel Kramer,
- Amandeep Johal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2011091580/23.

(110101871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**kolabutti, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.681.

**AUSZUG**

Aus einem privatrechtlichen Abtretungsabkommen über Gesellschaftsanteile vom 1. Juli 2011 geht hervor, dass Herr Thomas MÜLLER, geboren am 15. Oktober 1964 in Cottbus (D), wohnhaft in D-35321 Laubach, Auf den Röden 50,

100 (einhundert) Anteile welche er in der Gesellschaft kolabutti s.à r.l. besitzt, wie folgt abgetreten hat:

Herr Raf SCHEPERS, Steentweg 9, B-3520 Zonhoven . . . . .	47 Anteile
Herr Walter VAN Velden, Ketelbuterstraat 30, B-3990 Peer . . . . .	47 Anteile
SYNERGE GCV, Steentweg 9, B-3520 Zonhoven . . . . .	3 Anteile
Q-CIRCLE BVBA, Ketelbuterstraat 30 B-3990 Peer . . . . .	3 Anteile
TOTAL . . . . .	100 Anteile

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft kolabutti s.à r.l., nimmt Herr Thomas MÜLLER, vorgenannt, die vorgenannte Abtretung von 100 (einhundert) Gesellschaftsanteilen, im Namen der Gesellschaft gemäß den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Untereisenbach, den 1. Juli 2011.

Für gleichlautende Ausfertigung

Thomas MÜLLER

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2011091585/23.

(110103618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---